

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Henri Chrétien Tengeler, ex-sergent armu- rier au 7^o régiment de ligne.

(Voir le N^o 257 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Votho (Westphalie), le 17 mai 1791.

Le Sénat était déjà saisi, le 9 mai 1846, de la demande de naturalisation du sieur Tengeler; pour pouvoir y donner suite, il était indispensable que la Commission des naturalisations ait sous les yeux l'acte de naissance du pétitionnaire, et les certificats constatant ses services militaires antérieurs à ceux en Belgique; ces demandes de renseignements ont fait l'objet de six lettres adressées à M. le Ministre de la Guerre, au Ministre des Finances, au Gouverneur du Hainaut et au Ministre de la Justice; les réponses de ces hauts fonctionnaires nous ont fait connaître que le sieur Tengeler était domicilié dans la commune de Leupeghem pendant les années de 1824 à 1831, qu'il y exerçait la profession d'armurier et que sa conduite était bonne; nous avons aussi obtenu l'acte de naissance, le livret militaire, son congé de la 12^e division d'infanterie du Royaume des Pays-Bas, en date du 14 mai 1824; le pétitionnaire n'a repris du service que le 10 juillet 1831, en s'engageant comme maître armurier au 1^{er} régiment des chasseurs à pied de l'armée Belge; depuis il a quitté le service militaire et a obtenu une pension du Gouvernement, il habite actuellement Mons où il exerce sa profession d'armurier et celle de débitant de boissons.

Le sieur Tengeler réunit les qualités nécessaires pour obtenir la faveur qu'il sollicite; sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 42 suffrages contre 11.

Le Comte D'ANDELOT, Rapporteur.